

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
LUNDI 11 AVRIL 2022

Président : BARBE Daniel

Secrétaire : FOSTIER Daniel

Présents :

Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Monsieur René BOUDIGUE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Madame Christelle COUNILH, Monsieur Philippe CUROY, Madame Marie-France DALLA LONGA, Monsieur Michel DELCROS, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Madame Laurence DUCOURT, Madame Christiane DULONG, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur André GREZE, Madame Valérie HATRON, Monsieur Vincent LAFAYE, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Laurence LEROY, Madame Martine LOPEZ, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Olivier MEHATS, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Josette MUGRON, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Bernard REBILLOU, Monsieur Michel REDON, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Madame Véronique ROUX DOREMUS, Monsieur Thomas SOLANS, Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Madame Sylvie TESSIER, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE

Excusés :

Monsieur Daniel GAUD, Monsieur Éric GUERIN

Absents :

Monsieur Cyril ABELA, Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Frédéric DEJEAN, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Monsieur Michel DULON, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Sylviane LEVEQUE, Monsieur François LUC, Madame Sylvie PANCHOUT, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Monsieur Christophe SERENA

Représentés :

Madame Véronique DUPORGE par Monsieur Christophe MIQUEU, Monsieur Olivier JONET par Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY, Monsieur Laurent NOEL par Monsieur Christophe MIQUEU, Monsieur Jean-Marc PRA par Madame Danièle FOSTIER, Monsieur Colin SHERIFFS par Monsieur Daniel BARBE

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Vote des taux d'imposition 2022
- ◆ Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2022
- ◆ Budget Principal - Vote du Budget Primitif - Exercice 2022
- ◆ Budget annexe - Zone d'Activités Lafon de Médouc - Exercice 2022
- ◆ Taxe GEMAPI - Vote du produit attendu - Exercice 2022
- ◆ Admission en créances éteintes
- ◆ Convention MSA - Grandir en Milieu Rural

QUESTIONS DIVERSES

Visites médicales

Remerciements des Restaurants du Cœur de Sauveterre de Guyenne

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 14 FEVRIER ET 14 MARS 2022.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée l'adoption du compte rendu du 14 février 2022. Madame Maryse CHEYROU précise avoir fait remonter des erreurs et corrections. Réponse de Sandrine LANGEL : le message a été reçu après l'envoi des convocations, il sera rectifié et publié sur le site. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée l'adoption du compte rendu du 14 mars 2022. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Questions/Echanges en préambule du vote des budgets et taux d'imposition

Monsieur Frédéric MAULUN précise que le budget prévisionnel a été construit en prenant l'ensemble des éléments des années précédentes auxquels ont été ajoutés les variables décidés et votés par le Conseil communautaire, tenant compte des évolutions et demandes (syndicats, masse salariales). Il rajoute que toutes les recettes ne sont pas connues.

Madame Josette MUGRON remarque que l'an dernier, il y a eu beaucoup de recettes du Pôle Sud Gironde et le montant avait diminué de 50 % la part des communes. Cette année, il est le même que celui de 2 ans auparavant. Elle poursuit par la synthèse de la Commission Associations relative aux subventions et remercie les membres du travail effectué. Il termine par le forum des Associations dont l'organisation pose problème et indique que les communes organisatrices doivent prendre en charge cette dernière avec appui de la CDC en précisant la possibilité de regroupement des petites communes.

Monsieur le Président souhaite une précision sur les taux d'imposition constant notamment s'il est prévu une augmentation. Réponse de Monsieur Frédéric MAULUN : une augmentation de 0.2 % ferait passer la contribution par habitant de 9.70€ à 11.08€ ou 21.19€ à 24.21€. La majorité de la Commission finance ne souhaite pas d'augmentation.

Monsieur le Président se questionne d'une légère augmentation ou non comme la Commission le préconise et valide l'augmentation de 0,2%.

Monsieur Michel BRUN pense opportun de proposer une légère augmentation glissée sur plusieurs années afin d'anticiper le futur. Réponse de Monsieur Frédéric MAULUN : la Commission Finances n'a pas proposé d'augmentation du taux mais il est important d'anticiper car en cas d'évolutions négatives ou éléments non maitrisables, il faudrait rogner sur d'autres dépenses.

Madame Sandrine ALLAIN demande pourquoi les communes de Gornac et Mourens sont à part. Réponse de Monsieur Benjamin MALAMBIC : ces 2 communes avaient demandé à rester à la taxe quand la tarification du SEMOCTOM a été mise en place. Au même titre que l'USTOM et le targonnais sont à la redevance incitative.

Concernant la ZA de Bellebat, Monsieur le Président souligne que l'Association Asphalte a perdu son recours en cassation et la voie restante est « la cour de justice européenne ». Une réponse sera donnée au début de l'été.

Monsieur Frédéric MAULUN précise que si cette dernière n'est pas saisie, la CDC exécutera le sous-seing de pour acheter le terrain, sous-seing prolongé tous les ans jusqu'en novembre 2022.

Madame Josette MUGRON n'a pas le souvenir d'un montant aussi élevé pour l'achat du terrain lors de la signature du sous-seing par la CDC du Targonnais. Réponse de Monsieur Michel BRUN : le CDC de Targon n'avait prévu d'acheter qu'une partie des terrains mais suite à des échanges avec Monsieur Yves d'AMECOURT, il avait été décidé d'acheter la totalité et Monsieur le Président rajoute que cela a été délibéré et voté à Blasimon.

Monsieur Frédéric MAULUN explique que l'emprunt pour financer les dépenses liées aux zones d'activités se rembourse par les ventes des lots.

Monsieur le Président demande si un budget annexe sera ouvert sur la zone Bellebat. Réponse de Monsieur Frédéric MAULUN : oui avec une délibération.

Monsieur le Président indique qu'il faudra faire des demandes de subventions (DETR, Région, fonds européens).

Un élu de l'Assemblée demande si un cahier des charges sera rédigé pour la mise en place de cette zone. Réponse de Monsieur le Président : cela peut être demandé pour l'artificialisation des sols et le type d'entreprise qui pourraient s'implanter.

Madame Sylvie TESSIER fait part de son avis par rapport à l'emprunt. Elle pense qu'il est trop tôt car il faut être certain d'acheter. Il faut compter 3 ans pour le projet, le temps de recruter un géomètre, un architecte pour monter le projet. C'est à ce stade que l'on verra comment on équilibre le prix des terrains et le besoin en montant d'emprunt. Il est peu opportun de l'inscrire dans notre budget mais plutôt sur un budget annexe. Elle informe qu'elle s'y opposera. Réponse de Monsieur le Président : il faut pouvoir en cas d'achat en fin d'année et afin de ne pas prendre sur les fonds propres de la CDC.

Madame Sylvie TESSIER souligne que la CDC a les fonds pour finir l'année et qu'il faut travailler avec le cabinet d'études pour connaître le prix réel de cette zone afin d'équilibrer les coûts.

Monsieur Frédéric MAULUN indique que Madame Sylvie TESSIER était la seule personne de la Commission Finances à se positionner et que les autres membres ont validé le fait que les zones d'activité soient financées par de l'emprunt.

Monsieur le Président pense que l'on peut retenir cette proposition car dès le retour de la commission, il faudra faire vite, savoir vers quoi on va et comment on l'équilibre. Il y a des terrains qui ne sont pas constructibles donc qui ne se vendront pas.

Une élue de l'Assemblée demande quels sont les projets sur ces terrains. Réponse de Monsieur le Président : une zone artisanale avec des entreprises extérieures à notre territoire pour la partie constructible et pour les zones agricoles non constructibles rien n'est envisagé pour le moment. La superficie est de 7 hectares. Monsieur Frédéric MAULUN rajoute qu'avec Targon, il y a presque 10 hectares avec 30-35 % non constructible. Il évoque l'achat de terrains à Targon avec une signature des permis d'aménager en 2020 et une signature de construction des 12 lots en 2021 pour une finalisation en 2022. Il précise qu'il y a une demande importante d'entreprises qui cherchent des lots. Il indique que le travail de la Commission Finances est de proposer et non de décider.

Une élue de l'Assemblée demande comment cela va se passer pour l'auto cross si Faleyras n'a pas plus l'opportunité du parking. Monsieur Michel BRUN indique que depuis plusieurs années, le propriétaire refuse que des voitures se garent.

Monsieur Frédéric MAULUN présente le budget annexe de la zone d'activité Lafon de Medouc. Il explique qu'il y a un certain nombre d'opération d'ordre.

Sandrine DORPE indique les changements d'état du stock (travaux effectués dans l'année). Les opérations croisées seront mandatées ou titrées en fin d'année et en fonction des travaux et dépenses réalisées.

Un élu de l'Assemblée souhaite savoir si le budget s'arrête quand tout est vendu. Réponse de Sandrine DORPE : oui et en cas d'excédent, il est versé au budget principal. Elle précise qu'il reste 3 lots à vendre.

Monsieur Christophe MIQUEU précise que des demandes arrivent déjà dans le cadre de l'extension.

Monsieur Frédéric MAULUN complète les informations données et ajoute qu'un certain nombre de dépenses ne seront pas exécutées avec un excédent reporté d'un montant estimé à 900 000.

Monsieur Philippe PORTEJOIE demande depuis combien de temps ces 3 terrains sont à vendre. Réponse de Monsieur le Président : depuis 2012-2013 mais il y avait 29 terrains à vendre au départ. Il rajoute que Monsieur Colin SHERIFFS a tenu à ce que ces terrains ne rentrent pas comme vendu car des négociations bien avancées sont toujours en cours.

Monsieur Philippe PORTEJOIE revient sur l'augmentation de la taxe et le projet de signalétique de 90 000€ et demande si la signalétique est indispensable avant d'augmenter des taxes et qu'il est peut-être préférable de reporter des dépenses ou les étaler dans le temps. Réponse de Sandrine DORPE : dans les 90 000€ de la signalétique, 9 000€ correspondent à l'uniformisation de la signalétique sur les bâtiments où est encore inscrit « Communauté de communes du Sauveterrois » et 80 000€ au PDIPR, montant qui sera remboursé par le Département. C'est la Commission communication qui a effectué ce travail et qui a proposé des devis.

Monsieur Christophe MIQUEU confirme que la signalétique qui est indispensable à ce jour.

Madame Sylvie TESSIER pense qu'avant d'augmenter les recettes par la fiscalité, il faudrait envisager de réduire certains budgets comme celui de l'enfance/jeunesse.

Madame Myriam REGIMON précise qu'un travail va être mené sur la problématique tarifaire. Elle ajoute que la fréquentation en baisse des deux dernières années a généré une baisse des recettes mais cette dernière est répartie à la hausse depuis quelques temps. Les recettes famille vont réaugmenter. Un point avec la CAF sera fait dans l'année.

Monsieur Michel REDON souhaite savoir si une étude est prévue concernant la salle des sports de Targon. Réponse de Monsieur le Président : non. Un rendez-vous avec le Président du Département et la Vice-Présidente en charge du collège va être demandé. Il n'est pas possible d'imaginer une zone sportive avec ou sans collège. Il faudra savoir s'il y aura une révision de la carte scolaire avec le lycée de Créon qui sera opérationnel en septembre 2023 et l'augmentation de la population dans le secteur. Si un collège est prévu sur Targon, les équipements qui sont demandés ne sont pas tout à fait les mêmes que lorsqu'il n'y a pas de collège.

Monsieur le Président remercie le travail effectué par Monsieur Frédéric MAULUN et la Commission Finances, par Sandrine DORPE ainsi que l'aide apportée par Madame DEBALLE, conseillère aux décideurs locaux.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 (DEL_2022_025)

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions provisionnelles pour l'exercice 2022 des taxes directes perçues par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2022, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (10 votes pour une hausse de 0.2 % sur la Taxe Foncière Bâti) de ses membres présents et représentés d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produits attendus
Taxe Foncière (bâti)	11 655 000	1.40%	163 170 €
Taxe Foncière (non bâti)	2 041 000	2.57%	52 454 €
CFE	1 466 000	25.95%	380 427 €

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES COMMUNES DE GORNAC ET MOURENS POUR L'EXERCICE 2022 (DEL_2022_026)

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux suivants :

Communes	N°INSEE	Bases Prévisionnelles	Produits attendus	Taux 2022
GORNAC	189	393 055	44 140	11.23 %
MOURENS	299	237 068	39 521	16.67 %

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022 (DEL 2022_027)

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2022 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	9 650 130.60 €	1 734 708.00 €	11 384 838.60 €	11 342 479.60 €	42 359.00 €	11 384 838.60 €
Section d'investissement	4 606 356.32 €	42 359.00 €	4 648 715.32 €	2 914 007.32 €	1 734 708.00 €	4 648 715.32 €
Total	14 256 486.92 €	1 777 067.00 €	16 033 553.92 €	14 256 486.92 €	1 777 067.00 €	16 033 553.92 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	4 557 941.60 €		4 557 941.60 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 447 600.00 €		2 447 600.00 €
014	Atténuation de produits	851 555.00 €		851 555.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 038 988.00 €		1 038 988.00 €
66	Charges financières	107 746.00 €		107 746.00 €
67	Charges exceptionnelles	56 300.00 €		56 300.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €		0.00 €
022	Dépenses imprévues	590 000.00 €		590 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 520 000.00 €	1 520 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		214 708.00 €	214 708.00 €
	Total	9 650 130.60 €	1 734 708.00 €	11 384 838.60 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 903 923.60 €		2 903 923.60 €
013	Atténuation de charges	73 700.00 €		73 700.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 396 900.00 €		2 396 900.00 €
73	Impôts et taxes	4 016 888.00 €		4 016 888.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 811 733.00 €		1 811 733.00 €
75	Autres produits de gestion courante	90 360.00 €		90 360.00 €
78	Reprises provisions	48 975.00 €		48 975.00 €

043	Opérations d'ordre		42 359.00 €	42 359.00 €
	Total	11 342 479.60 €	42 359.00 €	11 384 838.60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Déficit d'investissement reporté	1 032 951.32 €		1 032 951.32 €
	Opérations d'équipement	3 105 536.00 €		3 105 536.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	343 869.00 €		343 869.00 €
020	Dépenses imprévues	50 000.00 €		50 000.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	74 000.00 €		74 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 359.00 €	42 359.00 €
Total		4 606 356.32 €	42 359.00 €	4 648 715.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Subventions d'investissement	451 358.00 €		451 358.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 080 000.00 €		1 080 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	260 000.00 €		260 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	947 059.32 €		947 059.32 €
027	Autres immobilisations financières	101 590.00 €		101 590.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	74 000.00 €		74 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 520 000.00 €	1 520 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		214 708.00 €	214 708.00 €
	Total	2 914 007.32 €	1 734 708.00 €	4 648 715.32 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

BUDGET ANNEXE - ZONE D'ACTIVITES LAFON DE MEDOUC - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022 (DEL 2022_028)

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2022 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	20 325.84 €	385 758.87 €	406 084.71 €	79 260.00 €	326 824.71 €	406 084.71 €

Section d'investissement	101 587.66 €	325 824.71 €	427 412.37 €	42 653.50 €	384 758.87 €	427 412.37 €
Total	121 913.50 €	711 583.58 €	833 497.08 €	121 913.50 €	711 583.58 €	833 497.08 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	6 000.00 €		6 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	14 325.84 €		14 325.84 €
66	Charges financières			
023	Virement à la section d'investissement		64 934.16 €	64 934.16 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		319 824.71 €	319 824.71 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		20 325.84 €	385 758.87 €	406 084.71 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	79 260.00 €		79 260.00 €
70	Produis des services, du domaine et ventes diverses			
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		325 824.71 €	325 824.71 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		79 260.00 €	326 824.71 €	406 084.71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 587.66 €		101 587.66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		325 824.71 €	325 824.71 €
Total		101 587.66 €	325 824.71 €	427 412.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
R001	Résultat d'exécution reporté	42 653.50 €		42 653.50 €
16	Emprunts, dettes assimilés			

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
021	Virement de la section de fonctionnement		64 934.16 €	64 934.16 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		319 824.71 €	319 824.71 €
	Total	42 653.50 €	384 758.87 €	427 412.37 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2022 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

TAXE GEMAPI - VOTE DU PRODUIT ATTENDU - EXERCICE 2022 (DEL_2022_029)

Vu l'article 1530 Bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_015 réuni le 26 février 2018 relative au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M), au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SMABVO), au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule, au Syndicat Mixte du Dropt Aval ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_105M réuni le 17 septembre 2018 relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et le Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts énonçant que le produit de cette taxe est arrêté chaque année ;

Considérant le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour application en 2022 transmis par les syndicats, auxquels la compétence a été transférée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE FIXER** le produit de la taxe en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au montant de 123 000 € ;

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADMISSIONS CREANCES ETEINTES (DEL_2022_030)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 1 824.21 €, et correspondant à des factures impayées d'enlèvement des déchets ménagers ;

Vu le Budget Primitif 2022 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers – Chapitre 65 – Articles 6542 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 1 824.21 € ;

**MSA - CONVENTION GRANDIR EN MILIEU RURAL - AUTORISATION DE SIGNATURE
(DEL 2022 031)**

Questions/Echanges

Madame Josette MUGRON souhaite des précisions sur la répartition des financements. Réponse de Monsieur le Président : il s'agit d'un prévisionnel de la MSA. Madame Myriam REGIMON rajoute que les sommes sont basées sur un le contrat Enfance/Jeunesse 2019 sur lequel la collectivité n'a pas la main.

Monsieur le Président précise qu'il a assisté à une réunion avec la MSA et la CAF pendant laquelle ont été présentés les modes de calcul. Le principe est de mettre en place de nouvelles politiques et continuer à travailler sur les politiques existantes.

Délibération

Dans le cadre de l'évolution des fonds liés à l'enfance-jeunesse (CEJ, CTG...), la MSA a travaillé en 2020 sur une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour sa COG 2021-2025.

Cette offre GMR (Grandir en Milieu Rural) a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance-Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié.

Ce dispositif est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance-jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles : l'accueil du jeune enfant, les loisirs/vacances, la parentalité, le numérique et la mobilité.

GMR a vocation à soutenir l'action innovante des territoires dans ses thématiques cibles. L'innovation devant être entendue comme des solutions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales (horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...) et qui sont susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.

Les caisses MSA déploient cette offre via un dispositif de contractualisation propre avec les territoires pour contribuer au développement et à l'amélioration de leur offre enfance-jeunesse : elles peuvent, par ce biais, intervenir en appui technique et/ou financier auprès des structures.

Pour accompagner la CDC Rurales de l'Entre-Deux-Mers, la MSA versera les financements compensatoires suivants :

- 2021 : 40% de la dotation du CEJ 2019 soit 26 683€ - 1^{er} trimestre 2021
- 2022 : 40% de la dotation du CEJ 2019 soit 26 683€ - 1^{er} trimestre 2022
- 2023 : 35% de la dotation du CEJ 2019 soit 23 274€ - 4^{me} trimestre 2022

Cette convention est valable sur la période de 2021-2024, elle pourra être modifiée ou renouvelée par avenant.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la Convention d'offre territoriale Enfance-Jeunesse MSA d'Action Sociale MSA : grandir en milieu rural - 2021/2024, en formalisant le partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers et la Mutualité Sociale Agricole Gironde.

QUESTIONS DIVERSES

Cinéma Plein air et Jazz en balade

Monsieur le Président rappelle les 4 dates pour le cinéma en plein air et les 4 dates pour les concerts Jazz en balade avec pour les communes retenues une participation de 50% par la CDC. Il précise que le prix des films varie de 1400 à 1800€ et que le budget de Jazz en balade avoisine les 1000€. Les candidatures sont attendues au plus tard le 30 avril. On peut déjà prendre des candidatures ou les envoyer par mail à Sonia CANU.

La commune de St Martin du Puy n'a pas pu organiser l'évènement l'année dernière pour condition de mauvais temps. Madame Martine LOPEZ a convenu avec l'OMCL de faire le cinéma en plein air le 2 juillet 2022 en remplacement de la séance non faite l'année dernière.

Monsieur le Président précise que Jazz en balade s'effectuera de l'automne 2022 au printemps 2023. Il ajoute que l'on va adhérer au bus des curiosités. Chaque commune pourra s'organiser de façon à faire son programme culturel.

Madame Marie-France DALLA-LONGA souhaite se positionner car il est prévu une animation repas « théâtre de verdure » à St Ferme.

Visites médicales

Monsieur le Président informe que le Centre de Gestion a recruté un médecin sur notre secteur. Des visites médicales sont prévues sur le France services de Targon et Sauveterre.

Sandrine LANGEL précise que plusieurs créneaux sont ouverts sur le France services de Targon qui sont pour nos communes mais également d'autres communes. Tous les créneaux en mai sont pris par les agents de la collectivité. Les communes intéressées doivent contacter le CDG. Sur le France services de Sauveterre, cela est plus délicat car il y a d'autres permanences médicales. Elle indique que la consultation va passer de 75€ à 98€/agent.

Monsieur le Président souligne qu'il est toujours proposé la consultation en visio.

Restaurants du Cœur

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée du courrier reçu des Restaurants du Cœur de Sauveterre de Guyenne pour remercier de l'achat des 2 congélateurs.

PDIPR

Monsieur Joël LE HOUARNER indique qu'une réunion a eu lieu avec le PDIPR sur la signalétique. L'appel d'offre pour le bureau d'études a été infructueuse et va donc être relancée prochainement. Il demande si les communes qui entretiennent les circuits de randonnées peuvent le faire également cette année. Cela sera pris en charge l'année prochaine par la CDC via les subventions du Département. Pour les communes qui sont rattachées au centre routier de Langon (ancien sauveterrois, Pellegrue, Monségur), le Département ne fauchera plus les départementales en agglomération. Il faudra le prévoir dans les budgets.

La séance est levée à 21h.